

## Pas de taxe mondiale sur les profits des multinationales avant 2021

Par [Alain Guillemoles](#), le 13/10/2020 à 06h00

La lutte contre l'évasion fiscale des grandes entreprises patine.

Une vaste réforme des règles internationales de taxation devait aboutir d'ici à la fin de l'année.

Elle va prendre au moins un an de retard. Mais le cadre est posé, et elle garde de bonnes chances d'aboutir en 2021.

Les ministres des finances du G20, qui seront réunis virtuellement ce mercredi 14 octobre, devaient initialement approuver une importante réforme des règles de fiscalité internationale des entreprises, préparée par l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques) et prévue pour aboutir fin 2020.

Ils ne pourront pas le faire, le projet ayant pris du retard, en partie à cause du Covid-19, selon l'OCDE, mais aussi faute d'une position claire de la part des États-Unis, en pleine élection. Lundi 12 octobre, l'OCDE a dû reconnaître l'absence d'accord sur des points essentiels du projet. L'organisation peut tout de même faire valoir qu'elle est arrivée à un document technique de 600 pages, qui propose une petite révolution en matière de fiscalité des entreprises. Ce document est le fruit de discussions poussées entre 137 États réunis dans un forum animé par l'OCDE.

Ce projet, les ministres du G20 devraient donc l'endosser, et s'accorder pour reporter la réforme à 2021. L'enjeu de cette discussion, très technique, est en effet essentiel. Il s'agit de lutter contre l'évasion fiscale massive pratiquée par les grandes entreprises. Ces dernières ont appris à utiliser les règles en vigueur afin de minimiser leurs impôts. De plus, les règles actuelles, qui datent de 1928, ne permettent pas de taxer les entreprises du numérique. Selon l'économiste Gabriel Zucman, l'évitement fiscal porte

sur 40 % des bénéficiaires étrangers des multinationales.

Depuis plusieurs années, la pression politique monte en vue d'arriver à une réforme. La France est à la pointe dans ce combat. Elle a voulu ouvrir la voie en créant sa « taxe Gafa », qui vise les géants du numérique. Elle sera bien prélevée pour la première fois en 2020 sur les revenus de 2019, assure Bercy, et cela malgré les menaces de sanctions commerciales américaines. D'autres pays introduisent également une taxe similaire : l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Espagne, la Hongrie, la Turquie ou l'Indonésie.

En parallèle, les gouvernements du G20 ont donné mandat à l'OCDE pour concevoir de nouvelles règles, ceci pour éviter que chaque État agisse en ordre dispersé. La solution de l'OCDE comporte deux « piliers ». Le premier prévoit de redistribuer les droits à taxer : les entreprises seraient moins taxées sur le lieu où elles produisent et davantage sur le lieu où elles vendent. Cette mesure devrait obliger les grandes entreprises numériques à payer dans les pays où elles vendent leur service. Aujourd'hui, elles ne peuvent être fiscalisées que dans le pays où elles ont un « établissement stable ».

Le deuxième pilier définit un taux minimum mondial d'imposition, qui pourrait être fixé à 12,5 %. Le pays de résidence d'une entreprise aurait donc le droit de réclamer les impôts non payés, jusqu'à hauteur de 12,5 %, si des profits ont été logés dans un paradis fiscal et que les impôts n'ont donc pas été réglés. D'après l'étude d'impact publiée par l'OCDE, cette réforme aboutirait à « *une hausse de 4 % des recettes totales de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés (IS), soit 100 milliards de dollars par an* ». L'OCDE ne publie pas de répartition pays par pays, mais une source interne indique que les pays développés bénéficieraient largement de cette réforme. Et comme le gâteau à taxer augmenterait, aucun État ne serait franchement perdant. Au moment où les mesures pour faire face au Covid-19 ont vidé les caisses des États, on comprend donc que cette réforme apparaisse urgente, ce qui lui donne des chances supplémentaires d'aboutir en 2021.

Alain Guillemoles